

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics et voiries du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de la commune de Montereau-fault-Yonne

N° D_123_2025 (SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 L. 2194-1, R. 2124-1,

Vu l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offre qui se sont réunis le 26 septembre 2025

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} Commission du 22 septembre 2025,

Il convient de conclure l'avenant n°1 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics et voiries du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de la ville de Montereau-fault-Yonne, afin de prendre en compte les prestations supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la halle couverte et d'acter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ, (6 abstentions : M. ALBOUY - M. DEYDIER - Mme DA FONSECA - M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER - M. JEGO représenté par M. ALBOUY - Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA

- **D'APPROUVER** le projet de l'avenant n°1 au marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics et voiries du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de la ville de Montereau-fault-Yonne, tel qu'annexé à la présente délibération

.../...

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 077-217703057-20250929-D_123_2025-DE

S²LO

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer cet avenant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme

Le Maire



James CHÉRON